

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT-RÉGION  
DE LA GUADELOUPE

Date de convocation :

Le 30 novembre 2023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE	6 <sup>ème</sup> séance
<u>Séance du 8 décembre 2023</u>	

L'an deux-mille-vingt-trois, le vendredi 8 décembre, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 15 minutes, s'est tenu exclusivement en présentiel au centre culturel de Sonis (Rond-point IGNACE 97 139 Les Abymes), sous la présidence de Monsieur Georges BREDENT, 5<sup>ème</sup> vice-président, en l'absence du président Monsieur Éric JALTON, ainsi que des 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> vice-présidents.

## Etaient présents : 31 conseillers communautaires

<b><u>Nombre conseillers :</u></b>
En exercice : 48
Présents : 31
Votants : 35 (dont 4 pouvoirs)
▪ Dont pour : 35
▪ Dont contre : 0
▪ Dont abstention : 0

**Vice-présidents :** M. Georges BREDENT (5<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Eliane GUIOUGOU (6<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Murielle JABES (7<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Jacques BANGOU (8<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Francesca FAITHFUL (9<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Chazy CIRANY (10<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER (13<sup>ème</sup> vice-présidente)

**Autres membres du bureau :** Mme Laisely PARAT-EDOM- M. Georges DAUBIN- M. William SURDIN- M. Jean-Luc CELIGNY- Mme Lyliane PIQUION

**Autres conseillers communautaires :** Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS- M. Fred EUSTACHE- Mme Jaqueline FAVORINUS- Mme Maddly GARGAR- M. Fulbert HENRY- M. Joseph LEE- Mme Marie-Andrée MANDIL- Mme Magaly MARCIN- M. Fabert MICHELY- Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Alix NABAJOTH- M. Rosan RAUZDUEL- M. Alain SOREZE EUGENE- Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE- Mme Nadège THEOPHILE- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS

## Secrétaire de séance :

Mme Francine DOQUET-ROUSSAS

## Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 4

**Vice-président :** M. Harry DURIMEL (2<sup>ème</sup> vice-président) à Mme Marie-Andrée MANDIL

**Autre membre du bureau :** M. Pierre THICOT à Mme Nadège THEOPHILE

**Autres conseillers communautaires :** Mme Sandra ENJARIC à M. Jacques BANGOU

M. Dominique THEOPHILE à Mme Marie-Gilberte COMPPER

Délibération n°2023.12.06/488

**Mise à jour du règlement  
budgétaire et financier**

## Nombre de conseillers absents excusés : 7

**Président :** M. Eric JALTON

**Vice-présidents :** M. Ary CHALUS (1<sup>er</sup> vice-président)- Mme Héléne POLIFONTE-MOLIA (4<sup>ème</sup> vice-présidente)

**Autres membres du bureau :** Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX- Mme Tania GALVANI

**Autre conseiller communautaire :** M. Michel MADO

**En cours de séance :**

**Vice-président :** M. Teddy FOULE (14<sup>ème</sup> vice-président)

## Rapporteur

Mme Laisely PARAT-EDOM

Membre de la commission  
affaires financières

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : 20 DEC. 2023

- publication sur le site internet

ou notification, le : 21 DEC. 2023

## Nombre de conseillers absents non excusés : 6

**Vice-président :** M. Dominique BIRAS (3<sup>ème</sup> vice-président)

**Autre membre du bureau :** Mme Corinne PETRO

**Autres conseillers communautaires :** Mme Johane DAHOMAS- M. Justin DESSOUT- M. Olivier SERVA- M. David DAMPIED

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU l'Instruction comptable des communes M14 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU le budget en cours ;

**Considérant** le rapport du président ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission affaires financières réunie le 30 novembre 2023 ;

Après en avoir délibéré ;

### DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

**ARTICLE 1-** De procéder à la mise à jour du règlement budgétaire et financier (RBF) de CAP Excellence tel qu'il figure en annexe de la présente délibération, afin d'être en concordance avec les règles budgétaires liées à la nomenclature M57.

**ARTICLE 2-** D'autoriser Monsieur le président à signer tous les actes et à prendre toutes décisions nécessaires à l'application de la présente délibération.

**ARTICLE 3-** Le président et le directeur général des services de CAP Excellence ainsi que le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

Il est possible de l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 19 DEC. 2023

Le président de séance

La secrétaire de séance

Le 5<sup>ème</sup> vice-président

La conseillère communautaire



Georges BREDENT

Francine DOQUET-ROUSSAS

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 20 DEC. 2023
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 21 DEC. 2023
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 21 DEC. 2023
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 21 DEC. 2023
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 21 DEC. 2023

